

**28 novembre 2013**

## **Arrêté du Gouvernement wallon octroyant un renouvellement d'agrément de centres de validation des compétences**

Le Gouvernement wallon,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, et plus particulièrement les articles 14 à 16;

Vu le décret du 13 novembre 2003 portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu les avis du Comité directeur du 23 octobre 2013;

Vu les avis de la Commission consultative et d'agrément du 25 octobre 2013;

Sur la proposition du Ministre de la Formation,

Arrête:

### **Art. 1<sup>er</sup>.**

Les agréments des centres de validation des compétences suivants sont renouvelés, sous réserve de l'octroi du renouvellement d'agrément par les trois parties à l'accord de coopération du 24 juillet 2003, pour une durée de deux ans:

— CDC FOREm Formation Constriform Grâce-Hollogne, audité pour le métier de carreleur par l'organisme de contrôle BCCA;

— CDC FOREm Formation Constriform Grâce-Hollogne, audité pour le métier de couvreur par l'organisme de contrôle BCCA;

— CDC FOREm Formation Constriform Grâce-Hollogne, audité pour le métier de maçon par l'organisme de contrôle BCCA;

— Technifutur ASBL Liège, audité pour le métier de tuyauteur industriel par l'organisme de contrôle SGS Belgium S&SC;

— Technifutur ASBL Liège, audité pour le métier de tôlier industriel par l'organisme de contrôle SGS Belgium S&SC;

— Technifutur ASBL Liège, audité pour le métier de technicien PC Réseaux par l'organisme de contrôle SGS Belgium S&SC;

— Technifutur ASBL Liège, audité pour le métier de mécanicien d'entretien industriel par l'organisme de contrôle SGS Belgium S&SC;

— Technifutur ASBL Liège, audité pour le métier de technicien en système d'usinage par l'organisme de contrôle SGS Belgium S&SC;

— Technifutur ASBL Liège, audité pour le métier de mécanicien automatique par l'organisme de contrôle SGS Belgium S&SC;

— le FOREm Centre de compétence Secteurs verts, audité pour le métier de jardinier par l'organisme de contrôle BCCA;

— le FOREm Centre de compétence Secteurs verts, audité pour le métier de grimpeur élagueur par l'organisme de contrôle BCCA;

— CDC FOREm Formation FormAlim - Verviers, audité pour le métier d'opérateur de production des industries alimentaires par l'organisme de contrôle BCCA;

— CDC FOREm Formation FormAlim - Verviers, audité pour le métier d'assistant opérateur de production des industries alimentaires par l'organisme de contrôle BCCA;

- FOREm Formation Brabant wallon Nivelles/Tubize, audité pour le métier de peintre en bâtiment par l'organisme de contrôle BCCA;
- T-Event, audité pour le métier d'auxiliaire technique de spectacle par l'organisme de contrôle BCCA;
- T-Event, audité pour le métier de technicien des arts de la scène et de l'événement par l'organisme de contrôle BCCA;
- FOREm Formation - Centre du Val Benoît, audité pour le métier d'opérateur call center par l'organisme de contrôle BCCA;
- FOREm Formation - Centre du Val Benoît, audité pour le métier d'aide-comptable par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre bruxellois de Validation des Compétences des métiers de la Logistique, audité pour le métier de conducteur de chariot élévateur par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre bruxellois de Validation des Compétences des métiers de la Logistique, audité pour le métier de magasinier par l'organisme de contrôle BCCA;
- Bruxelles Formation Industrie, audité pour le métier de mécanicien d'entretien de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre de validation des compétences départements Autotech Cars&Trucks et Logistique, audité pour le métier de mécanicien d'entretien de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre de validation des compétences départements Autotech Cars&Trucks et Logistique, audité pour le métier de magasinier par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre de validation des compétences départements Autotech Cars&Trucks et Logistique, audité pour le métier de conducteur de chariot élévateur par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre de Compétence - Le FOREm Construform Hainaut - Site de Châtelineau, audité pour le métier de couvreur par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre de Compétence - Le FOREm Construform Hainaut - Site de Châtelineau, audité pour le métier de carreleur par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre de Compétence - Le FOREm Construform Hainaut - Site de Châtelineau, audité pour le métier de coffreur par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre de Compétence - Le FOREm Construform Hainaut - Site de Châtelineau, audité pour le métier de conducteur d'engins de terrassement par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre de Compétence - Le FOREm Construform Hainaut - Site de Châtelineau, audité pour le métier d'installateur électricien résidentiel par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre de Compétence - Le FOREm Construform Hainaut - Site de Châtelineau, audité pour le métier de maçon par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre de Compétence - Le FOREm Construform Hainaut - Site de Châtelineau, audité pour le métier d'ouvrier de voirie par l'organisme de contrôle BCCA;
- Centre de Compétence - Le FOREm Construform Hainaut - Site de Châtelineau, audité pour le métier de peintre en bâtiment par l'organisme de contrôle BCCA.

## **Art. 2.**

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

La durée d'agrément de deux ans ne commence à courir qu'à partir du jour où les trois parties contractantes à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 ont chacune pris une décision d'octroi de renouvellement d'agrément.

## **Art. 3.**

Le Gouvernement wallon charge le Ministre de la Formation de l'exécution de la présente décision.

Namur, le 28 novembre 2013.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre du budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et des Sports,

A. ANTOINE